

Monastère des Hiéronymites et tour de Belém (Portugal)

No 263

environnement plus large requiert encore une protection des pouvoirs publics.

L'ICOMOS recommande que la zone tampon élargie pour la tour de Belém, et par conséquent la zone tampon agrandie pour le site du monastère des Hiéronymites et la tour de Belém à Lisbonne (Portugal), soit *approuvée*.

1. IDENTIFICATION

État partie : Portugal

Nom du bien : Monastère des Hiéronymites et tour de Belém à Lisbonne

Lieu : Ville de Lisbonne

Inscription : 1983

Brève description :

À l'entrée du port de Lisbonne, le monastère des Hiéronymites, dont la construction commença en 1502, témoigne de l'art portugais à son apogée. Toute proche, l'élégante tour de Belém, construite pour commémorer l'expédition de Vasco de Gama, rappelle les grandes découvertes maritimes qui ont jeté les fondements du monde moderne.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

Lors de l'inscription, le monastère des Hiéronymites et la tour de Belém avaient chacun leur zone de protection, définie en 1960. Les deux sites se trouvent dans une zone d'importance historique et monumentale associée au passé maritime du Portugal, qui comprend des édifices remarquables tels que la maison du gouverneur pour la tour de Belém, la maison du gouverneur du fort du Bom Sucesso et le couvent du Bom Sucesso.

Modification

La proposition actuelle consiste à agrandir la zone de protection autour de la tour de Belém de 44,62 ha de manière à ne former plus qu'une seule zone avec la zone de protection existante d'une superficie de 58,70 ha autour du monastère des Hiéronymites. Cette zone agrandie a reçu une protection statutaire en février 2007. La zone de protection combinée ou zone tampon bénéficiera d'une gestion et d'une protection uniques.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS considère que la proposition d'agrandissement de la zone tampon améliore considérablement la protection de l'environnement immédiat des deux éléments du site du patrimoine mondial. On ne peut cependant pas dire que la zone tampon agrandie protège la totalité de l'environnement des deux monuments, en particulier vus de la mer. Cet

